

# REGLEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE [airb.fr](http://airb.fr)

## ARTICLE 1

### Organisateur :

Courses sur route et marche pour tous, organisées dans différentes communes du Pays de Bray par l'Association Intercommunale Les Rencontres Brayonnes.

Les circuits et distances changent chaque année.

## ARTICLE 2

### Date, Horaires et circuits

**Samedi 18 mars 2023**

### Présentations des parcours :

Les départs et arrivées de toutes les épreuves se feront sur le parking de la salle des fêtes de CUIGY EN BRAY

**14 h 00 MARCHÉ de 8 500m** : (voir plan).

**14 h 05 COURSE POPULAIRE** de 5 500 m en deux boucles différentes. Course pour tous à partir de cadets(tes)

Première boucle de 1300 m : départ sur la Place, rue Lucien Godefroy, à gauche Rue d'Espaubourg, à gauche Rue de Corleux, à Gauche Chemin des Roussets, retour sur la zone de départ pour la 2<sup>ème</sup> boucle de 4200 m, rue Lucien Godefroy, à gauche rue d'Espaubourg, sortie Cuigy en Bray D 109 vers Espaubourg, à gauche route de la Grande Cour, à Gauche rue des Eaux Ouïes, à Gauche Rue de Corleux, à Droite Chemin des Roussets et arrivée sur la Place.

## **14 h 10 COURSE MINIMES**

La deuxième boucle de la course populaire sera le circuit de la course des minimimes .

### **14h50 : courses Poussins (es) de 1 300 mètres 14.51 Benjamins (es) – 2 600 m**

1 tour pour les poussins(es) et 2 tours pour les benjamins (es) du circuit de la première boucle de la course populaire soit départ de la place, Rue Lucien Godefroy, à Gauche rue d'Espaubourg, à gauche rue de Corleux, à gauche chemin des Roussets et arrivée sur la Place.

### **15 h 15 : Course Principale de 13 500 mètres** en deux boucles différentes

1<sup>ère</sup> boucle de 4 200 mètres correspondant à la grande boucle de la course populaire – passage sur la zone de départ avec un ravitaillement – 2<sup>ème</sup> boucle : montée rue Richard, Le Coudray-Saint-Germer, Rue de l'église, à droite Rue Paul Dubois D129 vers Saint Germer de Fly, un ravitaillement sortie Le Coudray, Rue des gendarmes, D129 descente et carrefour D109 à droite Fla, un ravitaillement à Fla et retour Cuigy en Bray pour l'arrivée.

**16h45 : Eveil athlétique : 8 mn - 8 à 10 ans**, pas de distance, entre 3 et 8 mn en endurance, encadrée par des accompagnateurs.

Départ sur la place : Rue Lucien Godefroy, à gauche rue d'Espaubourg, à gauche chemin avant le stade, à gauche chemin des Roussets, arrivée à la Place.

## **ARTICLE 3**

### **Conditions d'inscription**

Courses ouvertes à tous, licenciés ou non.

Les licenciés athlétisme course à pied en compétition présentent leur licence en cours de validité.

Pour les non licenciés remettre un certificat médical ou une copie (conservée par l'organisateur) datant de moins d'un an, comportant les mentions suivantes « n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre indiquant la pratique de la course à pied ou athlétisme en compétition ».

Pour les mineurs licenciés ou non remplir et signer l'autorisation parental du bulletin d'engagement.

## ARTICLE 4

### **Droit à l'image :**

Du fait de son engagement chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves sur tout support y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

## ARTICLE 5

### **Assurances**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de GAN pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. Conformément à l'arrêté préfectoral, les participants doivent respecter le code de la route et se déplacer sur le côté droit de la

## ARTICLE 6

### **Sécurité**

La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes (croix rouge) avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, motos, quads, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur chaque arrêté transmis aux commissaires de courses, aux motards, aux voitures encadrants les courses et apposés sur les barrières de sécurité.